



COMPTE RENDU SOMMAIRE

DATE DE CONVOCATION

19 OCTOBRE 2016

DATE D’AFFICHAGE

27 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	17
Présents	12
Votants	15

L’an **deux mille seize** et le **vingt-quatre octobre** à **vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Patrice CHIFFOLOT, Maire**.

Etaient présents :

Mme Céline BISOTTI, M. Michel BOBIO, M. Sébastien COLAS, M. Laurent COQUELET, Mme Valérie DECHAENE, Mme Martine DEMAURE, M. Joël ESTIVALET, Mme Maryline GIRAUDET, M. Gérald NICOLAÏ, Mme Christelle ROLLAND, Mme Isabelle TORRES.

Absents excusés :

Mme Anne-Sylvie CUISINIER (donne pouvoir à Mme Céline BISOTTI), Mme Agnès HUBLART (donne pouvoir à Mme Valérie DECHAENE), M. Stéphane LELIEVRE, Mme Valérie LEVEQUE, M. Julien SCHUNCK (donne pouvoir à M. Michel BOBIO).

A été nommé(e) secrétaire : Mme Isabelle TORRES.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 26 OCTOBRE
ET 2 NOVEMBRE 2016

Approbation du compte rendu de la séance du 22/09/2016

En vue de la fusion des Communautés de Communes du VAL DE NORGE et de la PLAINE DES TILLES au 1^{er} janvier 2017 et des élections à tenir, Monsieur Le Maire propose aux candidats de se faire connaître en vue d’arrêter la ou les liste(s).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **PREND CONNAISSANCE** de l’unique liste de 4 noms déposée par les conseillers communautaires sortants (*Liste 1 constituée par M. CHIFFOLOT, Mme GIRAUDET, M. NICOLAÏ, M. BOBIO*).
- **DECIDE** de procéder immédiatement aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	15
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

A obtenu :

- **Liste 1 constituée par** M. CHIFFOLOT, Mme GIRAUDET, M. NICOLAÏ, M. BOBIO : 14 voix

Cette liste ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue.

- **APPROUVE** sur le principe l’opération de mise en sécurité des bâtiments scolaires suivant devis d’un montant prévisionnel total de 12 235,79 € HT.
- **SOLLICITE** l’attribution d’une subvention dans le cadre du FIPD à hauteur de 80% du coût HT des travaux.

Pour poursuivre la restauration du patrimoine communal, l'Association Sentiers a été consultée pour chiffrer les projets suivants :

Désignation	Part encadrement	Fournitures matériaux	Total
<i>Restauration de 4 statuettes</i>	1 130,00 €	127,00 €	1 257,00 €
<i>Restauration du calvaire Rue de l'Eglise</i>	1 412,50 €	190,00 €	1 602,50 €
<i>Restauration du calvaire du cimetière</i>	1 977,50 €	209,00 €	2 186,50 €
	4 520,00 €	526,00 €	5 046,00 €

Cette restauration peut être financée par une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du Plan Patrimoine Insertion et par le lancement d'une nouvelle campagne de mécénat populaire avec la Fondation du Patrimoine.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de restauration des statuettes et de deux calvaires suivant un coût prévisionnel arrêté à la somme de 5 046,00 € HT.
- **SOLLICITE** la participation financière du Conseil Départemental dans le cadre du Plan Patrimoine Insertion.
- **ARRETE** comme suit le plan de financement :

Subvention PPI (taux 80%) - Conseil Départemental : 3 616,00 €

Fonds propres – Campagne de Mécénat : 1 430,00 €

- **APPROUVE** le recours à la publicité pour participer au financement d'un magazine municipal à paraître annuellement.
- **VOTE** ainsi qu'il suit les tarifs applicables suivant les formats proposés :

	7,5 x 10 cm	10 x 15 cm	14 x 20 cm
1 parution	85 € HT	170 € HT	340 € HT

Monsieur Le Maire propose le recrutement d'un C.A.E. sur une durée de 12 mois pour les fonctions d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps partiel à raison de 28 heures/semaine rémunérées sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la proposition de Monsieur Le Maire.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que, malgré la mise à disposition par l'association Domicile Services de deux animateurs chargés des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) à compter du 1^{er} septembre 2016, il reste à gérer les remplacements de dernière minute occasionnés par l'absence d'un ou de plusieurs agents intervenant dans le cadre des services périscolaires (Surveillance pause méridienne, garderie, accueil alternatif, ...).

Ces besoins en personnel de remplacement peuvent aussi concerner l'entretien ménager des locaux (écoles, salles municipales) ou l'entretien de la voirie ou des espaces verts.

L'Association DOMICILE SERVICES, association intermédiaire de la Fédération ADMR, est en mesure de mettre à disposition des agents de remplacement pour tout type de travaux à condition d'établir préalablement une convention détaillant les modalités techniques et financières de ce partenariat.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de recourir à l'Association DOMICILE SERVICES en vue de la mise à disposition de personnel de remplacement pour tout type de travaux moyennant un coût horaire net moyen de 21,30 € (emplois rémunérés sur la base du SMIC).

Monsieur Le Maire propose de compléter le programme de voirie 2017 par les travaux suivants :

- Aménagement d'un trottoir Rue de Dijon : 7 500 € HT
- Evacuation des eaux pluviales Rue de Quetigny (N° 29 – 31) : 4 465 € HT
- Evacuation des eaux pluviales Rue de Quetigny (N° 6 – 8) : 5 200 € HT

L'ensemble du programme 2017, compte tenu de ce complément estimé à 17 165 € HT, s'élèvera donc à 21 785 € HT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** sur le principe le Programme de voirie 2017 pour un montant total estimatif prévisionnel de 21 785 € HT.
- **SOLLICITE** le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie 2017.
- **DEFINIT** comme suit le plan de financement prévisionnel HT :
 - Fonds propres 15 249,50 € HT
 - Subvention PSV au taux de 30 % 6 535,50 % HT

Suite à la résiliation d'un bail de location d'un bassin,

- **DECIDE** de louer à l'Association COUTERNON PECHE LOISIRS représentée par son Président M. LECLERC Jean-Louis, le bassin cadastré section D N° 493 « e » d'une superficie de 3 ha 43 a 10 ca à laquelle s'ajoutent 85 a 76 de berges pour une durée de neuf années entières et consécutives à partir du 1^{er} novembre 2016.
- **FIXE** le montant annuel de la location à 7,05 € l'are soit un loyer de 3 023.46 € pour une superficie totale de 428,86 ares. Ce montant, payable d'avance pour la première fois à la signature du bail, sera indexé chaque année suivant l'indice national des fermages.

Séance levée à 22 heures 45.

Fait à COUTERNON, le 27 octobre 2016

Le Maire,

Patrice CHIFFOLOT